

**COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

*Le mardi 24 juin 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, DELAHAYE Joel, BECUWE Pierre, BERROYER Ly-siane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARRE Nicolas, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLA-JOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory (à partir de la question 11), GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARIINI Laetitia, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, PAJOT Ludovic, CARON David, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

### **PROCURATIONS :**

*LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à BERTIER Jacky, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FRAPPE Thierry donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HERBAUT Emmanuel donne procuration à DELECOURT Dominique, HEUGUE Éric donne procuration à MATTON Claudette, IMBERT Jacqueline donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, MERLIN Régine donne procuration à DASSONVAL Michel, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*GAQUÈRE Raymond, DELELIS Bernard, DE CARRION Alain, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DISSAUX Thierry, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Monsieur DELBECQUE Benoît est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**24 juin 2025**

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**APPEL A CANDIDATURES A DESTINATION DES ARTISTES DANS LE CADRE DE**  
**L'ÉVÉNEMENT « BIENNALE REVELATIONS »**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Promouvoir les événements culturels à fort rayonnement, les fêtes locales et les traditions populaires.

Par délibération n° 2023/CC136 du 26 septembre 2023, le Conseil communautaire a autorisé la signature du Contrat Territoire Lecture pour la période 2024-2026 avec la DRAC Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais, dans le but d'élaborer un réseau de lecture publique. Dans ce contrat, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'engage à accompagner la coopération et la coordination des bibliothèques des 100 communes de son territoire.

Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération de promouvoir les événements culturels à fort rayonnement, il a été décidé d'organiser en 2026 une Biennale des arts visuels, d'envergure régionale voir nationale, qui se déroulera sur certains équipements culturels communautaires et se déploiera sur l'ensemble du territoire du 23 mai 2026 au 03 janvier 2027.

Afin de faire rayonner ce projet sur le territoire de l'Agglomération et dans le cadre de sa politique de lecture publique, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane propose un appel à candidatures à destination des artistes et en lien avec les bibliothèques et médiathèques du territoire sur la thématique des contes et légendes urbaines en Artois.

Cet appel à candidatures est ouvert aux conteurs, illustrateurs, auteurs, artistes du spectacle vivant et plasticiens. Un cahier des charges joint à l'appel à candidatures viendra préciser les attentes et recommandations de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Une enveloppe de 20 000 € sera allouée aux artistes pour la réalisation du projet, autour de la lecture publique, et dans son intégralité.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 16 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée de valider le principe du lancement de l'appel à candidatures à destination des artistes et en lien avec les bibliothèques et médiathèques du territoire et d'approuver le règlement de cet appel à candidatures tel que ci-annexé.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**VALIDE** le principe du lancement de l'appel à candidatures à destination des artistes et en lien avec les bibliothèques et médiathèques du territoire.

**APPROUVE** le règlement de cet appel à candidatures tel que ci-annexé.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **30 JUIN 2025**

Et de la publication le : **01 JUIL. 2025**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**



**DAGBERT Julien**

# APPEL A CANDIDATURES

## RESIDENCE DE TERRITOIRE / CONTES ET LEGENDES URBAINES

Dans le cadre de la Biennale des Arts Visuels 2026



Tableau d'Augustin Lesage

## LE CONTEXTE

### La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

L'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, avec son territoire étendu et varié et ses 100 communes, a approuvé le 6 décembre 2022, son projet de territoire « L'Agglo 100% durable » qui dégage 4 priorités essentielles :

- Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique

A travers son projet culturel, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, entend garantir à l'accès à l'offre et à la pratique culturelle, promouvoir les événements culturels à fort rayonnement mais également les manifestations locales et enfin, valoriser son patrimoine.

C'est à travers ses nombreux dispositifs d'interventions (Cléa, Contrat territoire-Lecture, Festival les Petits Bonheurs), ses équipements (conservatoire communautaire, Cité des Electriciens, Labanque, Donation Kijno, Unité d'Art Sacré de Gosnay) et les aides aux acteurs locaux que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane met en œuvre sa politique culturelle.

Dans le domaine de la lecture publique, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane anime un vaste réseau de bibliothèques-médiathèques (58) à travers un programme d'actions culturelles riche et varié prenant appui notamment sur les opérations nationales comme les Nuits de la lecture, le Printemps des poètes et Partir en livre.

## LE DEVELOPPEMENT CULTUREL SUR LE TERRITOIRE

### PRESENTATION DU PROJET

#### La Biennale des Arts Visuels / Révélations

Du 23 mai 2026 au 03 janvier 2027, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane organisera la deuxième édition de sa Biennale des Arts Visuels.

Celle-ci aura comme point de départ la vie et l'œuvre d'Augustin Lesage, artiste spirite (1876-1954) originaire d'Auchel et figure majeure de l'art brut.

Elle aura comme thème principal, les Révélations et interrogera un certain nombre de notions : l'étrange, le mysticisme, l'occultisme, l'ésotérisme, la divination, les mystères, l'invisible, le chamanisme, les ex-votos...

Elle se construira autour d'un programme d'expositions, l'une à vocation patrimoniale, l'autre utilisant le ressort de l'art contemporain, et d'une programmation culturelle éclectique (spectacles, ateliers, conférences, résidences d'artistes), pluridisciplinaire (spectacle vivant, arts visuels, lecture publique...) qui se déploiera sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Dans le cadre des actions menées avec le réseau des bibliothèques-médiathèques du territoire, et dans le prolongement de ces expositions majeures sur l'agglomération, nous avons souhaité travailler sur le phénomène de l'étrange et du mystérieux.

#### Contes et légendes urbaines en Artois

« Contes et légendes urbaines en Artois » est une invitation à découvrir, redécouvrir les histoires, petites et grandes, les légendes et contes qui traversent ou ont pu traverser le territoire. A partir d'un travail de recherche, de collecte de la parole de l'habitant et en utilisant le ressort de la création, les artistes auront à cœur de faire surgir ou ressurgir la part de Mystère, d'Etrange qui s'enracine depuis des siècles dans nos communes.

## LA RESIDENCE

### 1 artiste ou 1 binôme d'artistes ou 1 collectif d'artistes

Une résidence sera proposée à un artiste ou à un collectif d'artistes issu du champ de la création contemporaine.

Ces artistes auront eu l'occasion d'éprouver au minimum une première expérience en commun.

L'appel à candidatures sera ouvert aux conteurs, illustrateurs, auteurs, artistes du spectacle vivant, plasticiens.

### Une immersion en 3 temps

La résidence se déroulera en 3 temps :

- Les temps de découverte du territoire, de rencontres avec les habitants, les ateliers et autres processus participatifs

Les artistes partiront collecter la parole des habitants, se déplaceront dans les équipements et lieux ressources (médiathèques, mairies, Labanque...) pour s'imprégner des faits, contes et légendes qui imprègnent le territoire.

Par ailleurs, le jury sera attentif à ce que les artistes imaginent, en lien avec la direction de la Culture, différents temps de médiation et autres processus participatifs permettant aux habitants de bien appréhender le projet.

Les artistes seront enfin amenés à travailler avec une diversité de publics et de structures : maisons de retraites, médiathèques, établissements scolaires....

- Le temps de création

Les artistes auront à travailler à la réalisation d'une œuvre originale qui viendra traduire le travail de recherche, de collecte et de médiation entrepris les mois précédents.

- Le temps de valorisation du projet

Il s'agira pour l'artiste de valoriser et de diffuser l'œuvre ou les œuvres imaginées.

La forme imaginée devra être facilement mobile pour pouvoir circuler sur le territoire.

## LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Une enveloppe de 20 000 ! sera allouée aux artistes pour la réalisation du projet dans son intégralité : temps de recherche, de création, d'interventions auprès des publics, de diffusion de l'œuvre. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont compris dans ce montant.

## LA CANDIDATURE

Qui peut candidater ?

La candidature devra être portée par un binôme d'artistes déjà constitué. Chacun des artistes devra intervenir sur l'un des champs suivants :

- Ecriture contemporaine
- Conte
- Spectacle vivant
- Illustration
- Arts Plastiques

Comment candidater ?

Dans sa candidature, le binôme devra présenter :

- Une note de premières intentions (2 pages maximum) faisant état de sa bonne compréhension du projet, de sa démarche globale et de sa capacité à se projeter sur le territoire.

Le binôme devra par ailleurs faire état de sa capacité, d'une part, à traduire par un travail de création la réflexion qu'il pourra mener et, d'autre part, à proposer des modes de participation pertinents, dynamiques et inclusifs permettant aux habitants de s'approprier le projet dans sa globalité. Il lui sera demandé de préciser les types de publics avec lesquels ils souhaitent travailler.

- Une note d'intentions définitive produite à l'issue de la période de recherche, de découverte du territoire (3 pages maximum) venant préciser le propos artistique et les modalités d'implication des habitants et de valorisation du projet.
- L'ensemble de ses références artistiques et pédagogiques : biographie, dossier de presse, portfolio
- L'ensemble des éléments administratifs prouvant que les artistes sont engagées dans une démarche professionnelle.

**PERIODE DE TRAVAIL :** La période de collecte et de création sera prévue de janvier 2026 à mars 2026. Les périodes de restitution sont prévues entre juin 2026 et janvier 2027 pour faire coïncider avec la période de l'exposition prévue sur le territoire.

### **MODALITES PRATIQUES ET RENSEIGNEMENTS :**

L'ensemble des documents est à transmettre par mail à [valerie.ratajczak@bethunebruay.fr](mailto:valerie.ratajczak@bethunebruay.fr) ou par voie postale au 138 bis rue Leon Blum 62290 Noeux les Mines avant le 30 septembre 2025.

Un jury composé de techniciens et d'élus de l'agglomération décidera du projet retenu. Les artistes seront informés du choix de la structure au plus tard le 15 octobre 2025.